République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON

Loir-et-Cher

SÉANCE DU 02 MARS 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 21 février 2017 adressée et publiée le même jour.

Présents :
Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.
Mesdames et Messieurs les Adjoints
Claire CAILLON, Alain PREGEANT, Yvette LANÇON.
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Joël BARON, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Lionel RUÉ-THIBAL, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Agnès COULBEAU, Virginie VINCENT, Nicolas VERNEAU, Sylvia HERLÉDAN.

Absents :
Bertrand GRISEL, qui donne pouvoir à Bruno MOREAU,
Jean DE GOLOUBINOW qui donne pouvoir à Lionel RUÉ-THIBAL,
Stéphane LABBÉ, qui donne pouvoir à Nicolas VERNEAU.

Secrétaire de séance :
Isabelle HUARD

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2017
Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/mars -2017
TARIFS 2017
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 17 voix POUR, fixe les tarifs communaux selon les tableaux ci-joints (voir annexes) à compter du 01 avril 2017.

Salle des Associations et tarifs divers (tableau annexe 2)
En ce qui concerne les associations, l'utilisation de la salle sera gratuite les deux premières manifestations et payante à compter de la troisième au tarif des habitants de Huisseau sur Cosson.
Les associations devront confirmer la date de réservation 3 mois avant leur manifestation.
Sans confirmation de leur part dans le délai imparti, la salle sera réputée disponible.

Délibération N°002/mars -2017
SUBVENTIONS 2017
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 17 voix POUR, vote le montant des subventions allouées aux associations, pour l'année 2017, selon le tableau ci-joint (tableau annexe 1)

Délibération N°003/mars -2017
RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE
Le matériel et l'environnement de travail (postes sous environnement XP) du secrétariat de Mairie sont devenus obsolètes. Les connexions et le transfert de données vers et par les diverses administrations sont devenus impossibles avec cet environnement. Le matériel informatique a donc dû être renouvelé. Le montant de cette acquisition s'élève à 8 289 euros et sera inscrit au Budget Primitif 2017.

Délibération N°004/mars -2017

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DES LOGICIELS POUR COMPLETER L'EQUIPEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'un équipement informatique **et** des logiciels nécessaires pour compléter l'équipement informatique communal existant.

Le coût d'acquisition du matériel et des logiciels est estimé à 2 500 euros HT.

Le conseil municipal sollicite la subvention maximum au titre de la réserve parlementaire du député Patrice Martin-Lalande au taux de 50 % de la dépense HT.

Délibération N°005/mars -2017

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DES LOGICIELS POUR COMPLETER L'EQUIPEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'un équipement informatique et des logiciels nécessaires pour compléter l'équipement informatique communal existant.

Le coût d'acquisition du matériel et des logiciels est estimé à 2 500 euros HT.

Le conseil municipal sollicite la subvention maximum au titre de la DETR au taux de 30 % de la dépense HT.

Délibération N°005/mars -2017

ACQUISITION DE CASES SUPPLEMENTAIRES AU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal,

Considérant que le columbarium a été édifié dans le cimetière communal en 2009 et qu'il ne reste que 4 emplacements de disponibles,

A l'unanimité, décide de compléter ce monument par une extension de 5 cubes soit 10 emplacements au prix de 6 150 euros TTC ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2017.

Délibération N°006/mars -2017

ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,
Vu la délibération du conseil municipal du 04 avril 2008 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de HUISSEAU SUR COSSON
Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 8, reçue le 31 janvier 2017, adressée par maître ASSELIN, notaire à BLOIS, en vue de la cession moyennant le prix de 30 000 €, d'une propriété sise à HUISSEAU SUR COSSON, cadastrée section BD 68, 2 B rue du Pont, d'une superficie totale de 330 m², appartenant aux consorts ROVALO CILLEROS
Vu l'estimation du service des Domaines en date du 14 février 2017,

Considérant la politique de la commune en matière d'aménagements du centre bourg tant sur la voirie que la sécurité des usagers.

Considérant que cette parcelle peut être utilisée pour la réalisation d'une jonction entre la rue du Cosson et la rue du Pont et que la sortie de la rue du Cosson, actuellement par la Place du 19 mars 1962 pourrait être ainsi modifiée.

Décide :

Article 1er : Il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à HUISSEAU SUR COSSON cadastré section BD 68, au 2 B rue du Pont d'une superficie totale de 330 m², appartenant aux consorts ROVALO CILLEROS. Le Conseil Municipal souhaite que l'acquéreur potentiel de la parcelle soit rencontré et lui proposer une éventuelle rétrocession, la parcelle étant suffisamment large.

Article 2 : la vente se fera au prix de 30 000 € HT, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Délibération N°007/mars -2017

L'OISILLIERE – DENOMMINATION DE RUE ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

6 propriétés bâties sont actuellement localisées à l'Oisillière.
Il est proposé au Conseil Municipal de nommer cette voie et d'attribuer un numéro à chacune de ces habitations.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- De nommer la voie Hameau de l'Oisillière
- De numéroter les habitations de 1 à 6

Le service du cadastre sera informé de la présente décision ainsi que les propriétaires.

Délibération N°007/mars -2017

DEVELOPPEMENT DURABLE – TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE – LANCEMENT DE LA DEMARCHE

- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national en faveur de l'environnement (dite « loi Grenelle »)
- Considérant l'adoption par la Région Centre le 23 juin 2011 de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)
- Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en date du 17/08/2015
- Considérant que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte pour le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.
- Considérant qu'un appel à projets de 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte a été lancé fin 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin d'accélérer, dans les collectivités territoriales, les actions contribuant à :
    - Atténuer les effets du changement climatique, très coûteux à moyen et long terme ;

- Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- Faciliter l'implantation des filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans ;
- Reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel ;

➢ Considérant que les dépenses sont éligibles dans l'un des 6 domaines d'action suivants :

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public (par ex : isolation bâtiments, optimisation de l'éclairage public),
- Diminution des émissions de gaz effet de serre et des pollutions liées aux transports (par ex : pistes cyclables dans les zones d'emplois, location de vélos longues durées, développement du numérique pour permettre l'essor du télétravail),
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets (par ex : réseau de chaleur, récupération de chaleur sur les eau usées et industrielles),
- Production d'énergie renouvelable locale (par ex : filière bois, méthanisation, éoliennes)
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable (par ex : déploiement du plan paysage, Observatoire Loire, actions liées à la trame verte/bleue ; stratégie de compensation foncière des agriculteurs),
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux (par ex : plate-forme Rénov'énergie, Villes et villages étoilées, gaspillage alimentaire)

➢ Considérant que la Communauté de Communes du Grand Chambord est déjà lauréate d'une première enveloppe de 500 000 € dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ;

➢ Considérant que dans le cadre de la candidature de la Communauté de Communes du Grand Chambord à une seconde enveloppe Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, les communes membres pourraient bénéficier de subventions dont le montant total pourrait aller jusqu'à 1 500 000 € pour des travaux à réaliser entrant dans les domaines susvisés et devant être initiés au plus tard le 31 décembre 2017 (ou dans les six mois après la signature de la convention pour les travaux de rénovation de bâtiments publics),

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de HUISSEAU SUR COSSON s'engage dans la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Il demande également au Conseil Municipal l'autorisation de signer tout document afférent au dispositif (convention, formulaires…) pour l'obtention de subventions ou tout autres financements.

AFFAIRES DIVERSES

- A compter du 5 avril prochain le marché hebdomadaire du mercredi sera installé place du 19 mars.
- La salle de motricité pour les écoles est opérationnelle.
- Les jeux sont installés aux Champs de Ligny et ceux de l'Hardillet réparés. Il est demandé le passage de la commission de sécurité.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,

MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON (Loir-et-Cher)

Joël DEBUIGNE

TARIFS SALLE DES ASSOCIATIONS 2017			
LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS	Habitants de HUISSEAU	Habitants HORS Commune	ASSOCIATIONS 2017
LOCATION Un WEEK-END (Deux jours) FORFAIT NETTOYAGE & CHAUFFAGE	400 €	600 €	Gratuit 2 FOIS par AN
CAUTION	500 €	500 €	500 €
LOCATION Un JOUR en SEMAINE (sauf le vendredi) NETTOYAGE	200 €	300 €	Gratuit
CAUTION	500 €	500 €	500 €
Attestations d'assurances Responsabilité Civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

TARIFS GARDERIE	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Périscolaire (école) 1/2 journée Matin **ou** Soir	2.00 €	2.00 €
Fréquentation Occasionnelle Sans repas **(Minimum mensuel de facturation)**	5.50 €	5.50 €
REDUCTION 2 ENFANTS (inscrits)	20%	20%
REDUCTION 3 ENFANTS (inscrits)	30%	30%

CONCESSION CIMETIERE	2016	2017
15 ans	120 €	135 €
30 ans	220 €	243 €
COLOMBARIUM 15 ans	600 €	660 €
COLOMBARIUM 30 ans	1 100 €	1 200 €

DROIT DE PLACE	2016	2017
TAXI	300 €	300 €
Année	100 €	100 €
Jour de fête	10 €	10 €
Marché hebdo occasionnel (commerçants)	3 €	3 €

LOCATIONS	2016	2017
1 table	2 €	2 €
2 bancs	2 €	2 €
STAND et BACHES	20 €	25 €
Caution	100 €	100 €

COPIES - NB ou Couleur	2016	2017
Une copie A4	0,20 & 0,30	0,20 & 0,30
Une copie A4 recto verso	0,30 & 0,50	0,30 & 0,50
Une copie A3	0,30 & 0,60	0,30 & 0,60
Une copie A3 recto verso	0,60 & 1,20	0,60 & 1,20

ANIMAUX EGARES	2016	2017
CAPTURE ou INTERVENTION CYNEGETIQUE	55 €	55 €
CAPTURE avec VETERINAIRE	155 €	155 €
CONVOYAGE SPA	70 €	70 €

TARIFS SALLE MEDIATHEQUE 2017		
LOCATION	Habitantq de Huisseau et Entreprise	ASSOCIATIONS 2017
REUNION 19 PERSONNES MAXI NETTOYAGE & CHAUFFAGE	50 €	Gratuit
CAUTION	500 €	500 €
Attestations d'assurances Responsabilité Civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

TARIFS CLUB HOUSE 2017		
LOCATION	Entreprise	ASSOCIATIONS 2017
REUNION 40 PERSONNES MAXI POUR REUNIONS	70 €	Gratuit
CAUTION	500 €	500 €
Attestations d'assurances Responsabilité Civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

	Tranche selon les quotients familiaux	Tarif brut de la journée	Tarif CAF à la journée	Tarif MSA à la journée	Tarif brut à la demi-journée avec repas	Tarif CAF à la demi-journée avec repas	Tarif MSA à la demi-journée avec repas	Tarif brut à la demi-journée sans repas	Tarif CAF à la demi-journée sans repas	Tarif MSA à la demi-journée sans repas	Journée camp des petits (1 ou 2 nuits)	Journée camp d'une semainepour les séjours d'été
ENFANTS DE LA COMMUNE + COMMUNES CEJ	< à 700	15.00 €	11.19 €	11.19 €	10.00 €	8.10 €	8.10 €	7.00 €	5.10 €	5.10 €	15.00 €	25.00 €
	de 701 à 1200	16.00 €	12.19 €	12.19 €	11.00 €	9.10 €	9.10 €	8.00 €	6.10 €	6.10 €	16.00 €	29.00 €
	> de 1200	17.00 €	13.19 €	13.19 €	12.00 €	10.10 €	10.10 €	9.00 €	7.10 €	7.10 €	17.00 €	33.00 €
ENFANTS HORS COMMUNE	< à 700	22.00 €	18.19 €	18.19 €	14.50 €	12.60 €	12.60 €	11.50 €	9.60 €	9.60 €	20.00 €	30.00 €
	de 701 à 1200	23.00 €	19.19 €	19.19 €	15.50 €	13.60 €	13.60 €	12.50 €	10.60 €	10.60 €	21.00 €	34.00 €
	> de 1200	24.00 €	20.19 €	20.19 €	16.50 €	14.60 €	14.60 €	13.50 €	11.60 €	11.60 €	22.00 €	38.00 €

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE	2.00 €	1.60 €	1.40 €

Changement des quotients familiaux : préconisé par la CAF suite au contrôle comptable de cet organisme partenaire (CEJ)

Ces nouvelles tranches serviront à équilibrer les tarifs (environ 30 % des familles par tranche)

				SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	BUDGET prévisionnel 2015	BP 2016	BP 2017
Associations de HUISSEAU SUR COSSON	2			A.C. (anciens combattants)	250	250	250
	3			Anciens Prisonniers de Guerre	70	70	70
	4			Arts et Loisirs	400	400	400
	5			Cantine Scolaire	14 365.12	13 596	13 000
	7			Chasse	150	150	150
	9			DDH Danse et Détente à HUISSEAU	800	800	800
	10			F.E.H. Fêtes des Enfants Huissellois	350	350	350
				SUBVENTION FUTUROSCOPE	3 000	-	-
	11			FNACA (anciens combattants)	250	250	250
	13			MIL'et UNE NOTES	3 350	3 300	3 300
	15			CLUB THERAPHEUTIQUE de SAUMERY (SACES)	300	300	300
	16			POMPIERS amicale	300	150	150
	17			INITIATIVES HUISSEAU	300	300	300
	18			TENNIS	800	800	800
	19			TEMPS LIBRE	300	300	300
	20			USHCSC (foot)	3 000	3 000	3 000
	27			Amicale du CHIEN - PAYS de CHAMBORD	300	300	300
	28			COMITE des FETES	300	300	300
	29			CHANTIERS JEUNES	500	300	300
				PETANQUE		150	150
				PREVISION			5 000
				SOUS-TOTAL	29 085	25 066	29 470
HORS COMMUNE	1			A.D.M.R. Aide à Domicile en Milieu Rural	2 000	2 000	2 000
	3			VINEUIL Cyclisme	300	300	300
	4			Asso Secrétaires de Mairie	100	100	100
	6			CLASSE de MER, VERTE OU de NEIGE	-	8 000	
	7			Conciliateur de Justice	250	250	250
	8			Coop Scolaire - Voyage	800	800	800
	12			PREVENTION ROUTIERE	150	150	150
	15			USEP ("petites randos")	300	300	300
	16			TOUR DU LOIR ET CHER	4 000	250	250
	17			ASSAD-SIAD MER - Aides Soignants à Domicile	676	700	700
	18			CDPNE - ADHESION VOLONTAIRE	-	-	-
	19			SOLOGNE NATURE	100	-	-
	21			BANQUE ALIMENTAIRE	700	700	700
	22			ADER - EDUCATION ROUTIERE des ELEVES	150	150	150
				SOUS-TOTAL	9 526	13 700	5 700
				TOTAL	38 611.12	38 766	35 170